

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 03/12/2020

Absents excusés : ROUAUD L. (pouvoir à G. LAUNAY), CHOTARD E. (pouvoir à A. POUHAUT), GUILLOTEL A. (pouvoir à O. AMICE)

Absents non excusés :

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès verbal de la séance du 4 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents à cette séance.

Approbation de l'ordre du jour de la réunion

Sur proposition du Maire, il est adopté à 16 voix pour et 3 voix contre.

1. Adhésion à l'association BRUDED (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un Développement Durable)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association "BRUDED" (Bretagne Rurale rUrbaine pour un DEveloppement Durable), cette association ayant pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Bretagne et Loire Atlantique. Le montant de l'adhésion s'élève à 0,30 € par habitant et par an.

2. Contrat d'association - convention conclue avec l'école privée

Le contrat d'association passé avec l'école privée pour la prise en charge des frais de fonctionnement des élèves d'Augan, est réactualisé comme suit, à l'unanimité :

353.28 € par élève pour l'année scolaire 2020/2021 pour les élèves des classes primaires (cours préparatoire, cours élémentaire 1ère année et 2ème année, cours moyen 1ère année et 2ème année).

Le montant de la contribution pour les élèves de maternelles avait déjà été votée en juillet dernier

3. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce pour les chapitres 20 (immobilisations incorporelles), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (immobilisations en cours). Et ce pour le budget général et le budget annexe « assainissement »

4. Délégation de pouvoir du Maire aux adjoints pour les hospitalisations d'office

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à donner délégation aux adjoints pour les hospitalisations d'office.

5. Transfert de la compétence à caractère optionnel «gaz» au syndicat départemental d'énergies du Morbihan « Morbihan Energies »

L'assemblée décide à 15 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :

- D'autoriser le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence à caractère optionnel « gaz »
- De décider de la mise à disposition du syndicat des biens nécessaires au bon accomplissement de la compétence transférée, conformément aux articles L. 1321-1 et 1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents au transfert de la compétence.

6. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

=====

Vu pour être affiché

A Augan le 10 Décembre 2020

Le Maire,

Guénaël LAUNAY